

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant la protection du littoral du Grau d'Agde et au projet de concession du domaine public maritime en dehors des ports concernant la protection du littoral du Grau d'Agde, sur la commune d'Agde

La déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement et le projet de concession du domaine public maritime en dehors des ports concernant la protection du littoral du Grau d'Agde sur la commune d'Agde sont préalablement soumis à la procédure d'enquête publique unique qui se déroulera du vendredi 10 octobre 2025 à 8h00 au lundi 27 octobre 2025 à 17h30, soit durant 18 jours consécutifs.

La déclaration d'intérêt général et le projet de concession du domaine public maritime en dehors des ports permettront à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de mettre en œuvre une solution d'atténuateur de houle innovant, constitué de modules inspirés des racines de palétuviers, projet baptisé « PEGASE » afin de limiter le risque d'érosion et de submersion marine au Grau d'Agde, sur la commune d'Agde.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête est Monsieur Jean-Claude HEMAIN, ingénieur territorial hors classe, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment, le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, seront déposés et consultables :

- à la mairie d'Agde, Rue Alsace-Lorraine, 34300 Agde, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux au public.
- au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ZI Le Causse, 22 Avenue du 3ème millénaire, 34630 Saint-Thibéry, aux heures d'ouverture des bureaux au public.

A titre indicatif, les horaires d'ouverture des bureaux sont les suivants :

Mairie d'Agde	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Du lundi au vendredi : 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30	Du lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/protection-littoral-grau-d-agde/>
- sur le site des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :
www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du vendredi 10 octobre 2025 à 8h00 au lundi 27 octobre 2025 à 17h30, soit durant 18 jours consécutifs ;

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités.

- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Claude HEMAIN
«Enquête publique unique DIG et DPM Protection du Littoral du Grau d'Agde»
Mairie d'Agde
Rue Alsace-Lorraine
34300 Agde

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/protection-littoral-grau-d-agde/>

- les déposer par courriel à l'adresse suivante : protection-littoral-grau-d-agde@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, à l'adresse citée ci-dessus, aux dates et horaires suivants :

- mercredi 15 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- lundi 27 octobre 2025 de 14h30 à 17h30.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Agde, au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, à la direction départementale des territoires et de la mer, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique les décisions susceptibles d'être prises par le préfet de l'Hérault sont la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement concernant la protection du littoral du Grau d'Agde sur le territoire de la ville d'Agde et la convention approuvée par arrêté préfectoral de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, soit des refus.